

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2013

Vœu pour le renforcement de la présence de la Police Nationale dans la commune de Lempdes

La présence de la police nationale sur le territoire de la commune est indispensable. Elle est seule compétente pour exercer les missions de police judiciaire et de renseignement essentielles au bon déroulement de la vie en société et à la tranquillité publique.

Dès 2009, la municipalité s'était émue de la disparition du poste de Police nationale à Lempdes, plusieurs courriers dans ce sens ont été transmis au Préfet (mars 2009), aux différents ministres de l'Intérieur de l'époque (Michèle ALLIOT MARIE - mai 2009 et Brice HORTEFEUX - juillet 2009) pour demander le maintien de ce service public. Une motion a été votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 30 mars 2009.

Depuis nous n'avons cessé de demander que la sécurité soit assurée, face aux problèmes de délinquance.

Confrontés à la recrudescence de vols dans la commune, particulièrement aux mois de juillet et d'août, il nous paraît donc primordial de renouveler notre demande pour que des moyens supplémentaires soient mis en place sur l'ensemble du territoire de la commune.

C'est pourquoi, nous Conseillers municipaux de Lempdes nous demandons :

- l'amélioration du service public de la police nationale rendu aux Lempdais ;
- le renforcement des patrouilles sur le territoire de la commune ;
- l'affectation de moyens supplémentaires consacrés à la commune.